



Mairie d'Ussel
République Française

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Commune d'Ussel – Communes Associées de Saint-Dezéry et de La Tourette

Monsieur le Maire, certifie que la délibération n° DL20160323-035 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ussel et des communes associées de La Tourette et de Saint-Dezéry, a été affichée en mairie à compter du 26 mars 2016 pour une durée au moins égale à un mois.

A Ussel, le 28 MARS 2016

Le Maire,

Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze




Christophe ARFEUILLERE